

Deuxième chambre.

La demande d'avis, introduite le 22 janvier 1990 par le Président de l'Exécutif de la Communauté germanophone, concernant un projet de décret "portant assentiment à la Convention concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, signée à Genève le 20 juin 1983 par la Conférence internationale du Travail" a été, à la demande du Président de l'Exécutif, rayée du rôle le 15 février 1990.

-----